

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE du 25 mars 2025

Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le

ID : 038-213803570-20250327-DEL202523AMORT-DE



L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq mars, à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-ANDRÉ-LE-GAZ (Isère), dûment convoqués le dix-neuf mars deux mils vingt-cinq se sont réunis en séance ordinaire, salle du conseil en Mairie, sous la présidence de Madame Magali GUILLOT, Maire.

PRESENTS : Magali GUILLOT, Pascal CROIBIER, André GUICHERD, Geneviève FOUGERONT, Sylviane TURCHETTI, Frédéric DUMOUCHEL, Nathalie GARCIAU, Serge ARGOUD, Thierry VERGER, Murielle SALCEDO, Sophie VIAL, Bertho MAYETTE, Michaël BUISSON-SIMON, Massimo BUSSA, Isabelle FAYOLLE, Christophe VAGINAY, Corinne GALLIEN, Virginie DUCHEMIN, Marie Pierre MANGE.

ABSENTS : Arnaud MARTINEZ,

POUVOIRS : Christophe MASAT donne pouvoir à Isabelle FAYOLLE à 19h44, Alexandre MOUGIN donne pouvoir à Pascal CROIBIER

Secrétaire de séance : Pascal CROIBIER

Nombre de conseillers
En exercice : 23
Présents : 19
Votants : 21

DEL 2025 23 Rattrapage des amortissements 2023 et 2024
(Votée à l'unanimité)

Considérant que des omissions d'amortissements sur des subvention d'investissement et des frais d'études ont été constatées sur les exercices 2023 et 2024;

Considérant qu'il convient de corriger ces erreurs sur exercices antérieurs;

Considérant l'avis n°2012-05 rendu le 18/10/2012 par le Conseil de normalisation des comptes publics qui préconise une correction d'erreur sur exercices antérieurs en situation nette, c'est-à-dire au sein du passif de haut de bilan, afin d'avoir un impact neutre sur le résultat de l'exercice en cours;

Considérant que cette correction relève d'opérations d'ordre non budgétaire via les comptes 2803, 2804182, 2804422 et 280422 (amortissements des immobilisations) et 1068 (Excédents de fonctionnement capitalisés);
Considérant que les opérations à passer sur l'exercice 2025 sont les suivantes :

Compte à débiter	Comptes à créditer	N° Inventaire	Désignation	Montant
1068	2803	90 006 376 121 811	Plan de gestion différencié	640.00 €
1068	2804182	2018PAST	Enfouissement réseau électricité SEDI	10 130,00 €
1068	2804182	2021MOPOSTEFOUL	Frais MO - renforcement poste Foulu	18,45 €
1068	2804182	2021POSTEFOULU	Renforcement poste Foulu	528,00 €
1068	2804422	2021COMBETTEJJ	Sortie de bien Terrain lieu-dit la combette	2 666,67 €
1068	280422	2022-15	Renforcement poste Enedis rue Paul Langevin	2 045,39 €
			TOTAL	16 028,51 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le r...
biais des opérations figurant dans le tableau ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le

ID : 038-213803570-20250327-DEL202523AMORT-DE

ements par le
S'LO

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre le 26 mars 2025 ;

Le Secrétaire,
Pascal CROIBIER



Le Maire,
Magali GUILLOT

